

0241007P
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE GIRAUT DE BORNEIL
10 BOULEVARD ANDRE DUPUY
24160 EXCIDEUIL
Tel : 0553622100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/02/2025

Réuni le : 17/02/2025

Sous la présidence de : Laurent Normand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RENCONTRES CHORALES 2024-2025

Le CA autorise le chef d'établissement à signer avec le collège coordonnateur Bertran de Born de Périgueux, une convention d'adhésion au groupement d'établissements en vue du projet des "Rencontres Chorales" 2024-2025. La participation financière de l'établissement au groupement s'élève à 200€ réglés à l'établissement coordonnateur du groupement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0